

PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Toute personne débutante ou expérimentée.
Conducteur permanent ou occasionnel.
Conducteur sans activité de production (location, maintenance, démonstration...)
Toute personne appelée à manipuler une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice de la machine
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur
- **Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI)** contre les chutes de hauteur (**obligatoire** : preuve par attestation à nous transmettre)
- Être titulaire de l'AIPR opérateur (recommandé)

PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

3 jours / 21 heures
Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00
8 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D'ACCES :

Tarif Inter-entreprises : 700 € HT / personne
Tarif Intra entreprise : nous consulter
Lieu en Inter-entreprises : Lisses / Viry Chatillon / Grigny
Dates : cf planning de nos stages Inter à Lisses
Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf document en annexe)

Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

commercial.a3formationsecu@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- connaître la recommandation R486, les devoirs et responsabilités des conducteurs de PEMP,
- être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, de la ou des PEMP concernées
- être capable d'effectuer, à la prise de poste, l'examen d'adaptation et de positionnement de la PEMP,
- être capable d'appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique,
- être capable de mettre en œuvre la PEMP et d'effectuer des tâches sur des emplacements de travail variés,
- pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions,
- obtenir son **CACES®**, dans la ou les catégories concernées.

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations. Analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant.

Formation théorique : 1 jour

- Le rôle et les responsabilités du conducteur de PEMP.
- La classification, la technologie et les caractéristiques des différents Types de PEMP.
- La réglementation, la normalisation et les textes de la CNAMTS.
- Les consignes d'utilisation et de sécurité.
- Les contrôles périodiques, la stabilité des PEMP.
- Les généralités sur le système élévateur.
- Les manœuvres de secours.

Formation pratique: 1 jour

Mise en service de la PEMP et exercices de maniabilité en sécurité.

Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

- **Test CACES ®** comprenant un examen théorique et un examen pratique (**Notre partenaire testeur certifié est ESSOR GROUP** (certificat INRS N° K-32061) **1 journée**)
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera remise au participant précisant s'il a acquis ou non les compétences visées.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.
- **Un CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)** sera délivré par l'organisme testeur au stagiaire qui aura participé à l'ensemble de la formation et **satisfait aux tests** théoriques et pratiques.

Conditions de réussite :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

Annexe au programme de formation PEMP catégories B - R486

La formation proposée dans ce programme concerne uniquement les machines de catégorie B ci-dessous :



Attention avec la nouvelle recommandation R486, le CACES ® de catégorie B ne permet plus à l'employeur d'éditer des autorisations de conduite de catégorie A

Voici les machines de catégorie A qui nécessite un CACES ® R486 catégorie A. Ces machines ne sont pas intégrées dans le CACES ® catégorie B du présent programme de formation :

